

**PROFS EN ÉMOI : LE CABINET NUANCE...**

## Instituteur : un an d'études en plus pour certains élèves ?

Émoi parmi les profs. Ce Pacte pour l'enseignement d'excellence qui doit engager notre enseignement dans le XXI<sup>e</sup> siècle, qui doit, entre autres, revaloriser l'enseignement qualifiant, recèlerait-il quelques crocs-en-jambe pour ceux qui choisiraient cette filière ?

Au détour de l'une des 320 pages de ce document (qui n'est qu'un avis), certains enseignants ont cru lire que « le Pacte prévoit d'interdire l'accès à l'enseignement supérieur aux élèves issus de la filière « qualifiante », sauf si une 7<sup>e</sup> année était effectuée ». « Or, en 2011, l'Observatoire de l'enseignement supérieur indiquait que chez les futurs instits primaires, un étudiant sur deux (49 %) est issu de l'enseignement général, un sur dix (9 %) de l'enseignement technique de transition et 20 % de qualification. Côté « maternel », près de 50 % des étudiants viennent d'une filière de qualification », écrivait enseignons.be sur le mur Facebook de la plateforme pédagogique. « Cela signifie que 50 % des effectifs étudiants en filière préscolaire sont issus du qualifiant, par exemple d'une 6<sup>e</sup> technique en sciences sociales et éducatives. Pour accéder aux Hautes écoles, ces élèves devront donc,

demain, étudier un an de plus. »

Ce qui revient à dire, poursuivait enseignons.be, « que le Pacte renforce l'idée naturelle que le qualifiant amène à un métier... mais peut aussi fermer des portes. Il souhaite aussi peut-être « valoriser » l'enseignement supérieur, uniquement accessible désormais aux élèves du général... Mais à quel prix ? »

### « PAS DE PANIQUE »

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, on se veut rassurant. « On ne fusionne pas les filières actuelles, on crée une nouvelle filière qualifiante orientée vers un métier. Cela signifie que les élèves qui suivent les études précitées (technique en sciences sociales et éducatives) seront orientés vers les études d'instituteur après leur 6<sup>e</sup>. Ils ne passeront pas par une 7<sup>e</sup> année. Ceux qui choisissent la nouvelle filière qualifiante, orientée vers un métier, par exemple, mécanicien ou coiffeur, feront, eux, une 7<sup>e</sup> année s'ils veulent se réorienter vers le métier d'instituteur ou accéder à l'enseignement supérieur. »

Pour le cabinet, cela concernera un pourcentage faible d'étudiants qui changeront leur orientation de base. Le choix d'une filière menant à un métier limitera l'aller-retour. ●

D.SW.